

# Le Combat Social

# FO 49

Bulletin d'informations de l'Union Départementale cgt-FO de Maine-et-Loire

N°9-2022 | Novembre-Décembre 2022 | 1 €



Photos des mobilisations des territoriaux, des Capucins et des conducteurs de la défense



# L'éditorial de Catherine Rocharde

## LE COMBAT SOCIAL FO 49

(Prix : 1 €)

Imprimé à l'UD  
cgt-Force Ouvrière  
de Maine-et-Loire  
14, place Louis Imbach  
49100 ANGERS  
02 41 25 49 60  
udfo49@force-ouvriere.fr

[www.fo49.fr](http://www.fo49.fr)

Inscrit à la CPPAP  
n° 0725507442

Directrice de  
publication :  
Catherine ROCHARDE.

### Sommaire

- 2/3 Edito de Catherine Rocharde
- 4 Mobilisations des Lycées professionnels
- 5 PLFSS 2022
- 6 PSC dans la Fonction publique Territoriale
- 7 Non à la réforme des retraites
- 8/9 Mobilisation des Agents de la ville d'Angers
- 10 Grève des Capucins
- 11 Grève des conducteurs de la Défense
- 12 à 15 Élections dans la fonction publique

## Mauvaise nouvelle pour le gouvernement : FO progresse dans le département !

### Les élections des représentants des agents de la fonction publique sont terminées.

Il nous faudra prendre le temps d'analyser les conditions dans lesquelles elles se sont déroulées et mesurer les conséquences de la généralisation du vote électronique, et plus particulièrement sur le taux de participation qui se situe aux alentours de 45 %.

Le Gouvernement a tout mis en œuvre pour tenter de décredibiliser l'action syndicale et voler les élections.

Mais nos syndicats avec leurs militants, les adhérents ont retroussé les manches et ils peuvent se féliciter du travail accompli. L'implication de toute l'organisation de la confédération aux syndicats a permis d'obtenir ces bons résultats.

Les agents ont manifesté par leur vote cette nécessité de

préserver le syndicalisme indépendant qu'incarne la Cgt Force Ouvrière.

Ils se reconnaissent dans les revendications et les valeurs que nous portons. C'est ce que nous avons déclaré dans le communiqué ci-dessous.

*Le lundi 12 décembre, l'Union départementale FO de Maine et Loire a réuni une Commission Administrative élargie où étaient présents 65 militants ; l'occasion de faire le point sur les élections professionnelles dans la Fonction Publique qui viennent de s'achever et de se préparer à l'imminent et inévitable rapport de force sur la question des retraites. Et les résultats obtenus aux élections professionnelles vont aider !*

**FO conforte sa place et progresse dans le département :**

• Au CHU d'Angers, FO explose son score avec 63 %, elle obtient 11 sièges sur 15 !

• Au Césame, FO reste la 1ère organisation syndicale avec

plus de 50 % des voix.

• FO a présenté des listes dans 20 EPHADs et elle se maintient ou gagne des sièges partout.

• À la DGFIP, FO progresse et fait plus de 30 % des voix. Elle gagne un siège.

• À la Police judiciaire, FO obtient 3 sièges au CSA Maine-et-Loire avec 38,67 %.

• À la Police, où une alliance de 13 syndicats s'est constituée contre FO, 243 agents sur 657 nous ont donné leur suffrage. À 8 voix près, nous restions 1er, malgré cette « coalition » stratégique.

• Au Conseil Départemental, FO maintient ses sièges.

• À la territoriale, FO progresse. Elle est la 3ème organisation syndicale, la 1ère en catégorie C à la Ville d'Angers, la 2ème à l'agglomération ; elle gagne 1 siège à Loire Authion et à Murs Eriagné... 5 à Verrières en Anjou ! FO passe 1ère à la Ville de Saumur...

• Dans l'enseignement, FO

conserve les positions acquises il y a 4 ans et gagne un siège pour la défense des AESH, un autre pour les contractuels. Elle obtient 2 sièges pour les enseignants du 2nd degré et conforte ses deux sièges en Commission paritaire départementale des professeurs des écoles.

•À la Poste, FO se maintient à la 3ème place.

Au plan national, FO conserve sa première place dans la Fonction Publique de l'Etat.

L'Union Départementale FO salue le travail de ses syndicats : les agents de la Fonction Publique, titulaires et contractuels, leur font confiance !

Ce score renforce la Confédération FO, qui s'est dépensée sans compter aux côtés des fonctionnaires et de leurs fédérations.

Fort du mandat donné, FO poursuivra son travail revendicatif pour une augmentation du point d'indice au moins égale à l'inflation, pour la défense du Statut, pour les postes et les conditions de travail.

Le gouvernement fait preuve d'une grande fébrilité. Preuve en est l'utilisation par 9 fois en 2 mois du 49-3 pour faire passer un PLFSS qui acte une nouvelle baisse du budget des hôpitaux et de la santé et une loi de Finances qui augmente le budget de la défense, place le pays en écono-

mie de guerre et ne donne pas de moyens supplémentaires pour l'enseignement et aux services publics.

Pas d'augmentation du point d'indice, ni de coup de pouce au SMIC quand l'inflation ne cesse d'augmenter et qu'elle dépasse les 7 % et que le prix des produits alimentaires et d'hygiène eux augmentent pour certains de plus de 20 %.

Mais la situation se tend, les conflits se multiplient dans les entreprises, et dans les collectivités territoriales (FOL 49, Angers ville et agglomération par exemple)

Et la situation est identique au plan national et à l'échelle européenne. Les salariés sont inquiets, car les hausses du coût de l'énergie sont annoncées et l'inflation ne baisse pas.

Et dans le même temps, les dividendes des actionnaires s'envolent, les entreprises du CAC 40 engrangent des bénéfices records. Les entreprises ont perçu pour de 140 milliards d'aides de l'état sans aucune contrepartie !

Et il nous faudrait de surcroît accepter une nouvelle réforme des retraites justifiée par le président Macron parce qu'il faut rembourser la dette ! Respecter les injonctions de l'Europe et ne pas dépasser 11 % du PIB pour la pesée des

retraites quand nous sommes à 13 %. Il nous faut donc selon lui travailler plus longtemps !

### **Mais il y a résistance !**

Toutes les organisations syndicales et de la jeunesse sont debout contre cette réforme et plus de 75 % de la population s'y oppose !

Alors, il hésite sur le meilleur moment pour l'annoncer, tente de nous faire croire qu'il négocie alors que force est de constater qu'il n'entend rien changer à son projet.

En réalité, il sait à quoi vont être confrontés tous les salariés du public et du privé en janvier, à la hausse des factures qui va attiser la colère.

Alors peu importe la date, il nous trouvera en face de lui pour faire front et mettre sa contre-réforme en échec.

**D'ici la mettons à profit toute cette période pour poursuivre les discussions avec les salariés, les fonctionnaires pour construire le rapport de force ! Nous l'avons dit : Macron veut la guerre, il aura la grève !**

**À tous bonnes fêtes de fin d'année !**



Commission Administrative de l'UD du 12 décembre

# ACTUALITÉS

## DÉFENSE DU LYCÉE PROFESSIONNEL

### LA MOBILISATION NE FAIBLIT PAS : PLUS DE 2 000 MANIFESTANTS À PARIS



Samedi 19 novembre, à l'appel du SNETAA-FO, premier syndicat de l'enseignement professionnel, 2 000 professeurs de lycées professionnels ont défilé avec des salariés, des parents d'élèves et de nombreux jeunes lycéens professionnels venus de toute la France, pour crier leur colère et leurs revendications en direction du ministère.

Toutes les académies étaient représentées y compris les Outre-Mer.

Pour l'UD FO 49, 4 camarades avaient fait le déplacement et ont manifestés.

Les Professeurs de Lycée Professionnels (PLP) ne veulent pas de ce projet de réforme de casse des lycées professionnels!

#### MAINTIEN DU MÉTIER DE PROFESSEUR DE LYCÉE PROFESSIONNEL.

Des manifestants venus de toutes les académies, avec la FNEC-FP-FO, la cgt-FO et avec les collègues de l'enseignement agricole autant concernés. Avec de nombreux secrétaires d'Union Départementale FO et de Fédérations, les PLP ont marché vers le ministère pour défendre une conquête sociale qui a permis à des millions d'enfants d'ouvriers, d'employés et de techniciens d'accéder à un di-

plôme national reconnu dans les conventions collectives. L'École est leur seule chance de devenir des Citoyens, des Hommes et Femmes, des Travailleurs.

POUR LE MAINTIEN DE TOUS LES LYCÉES PROS À PARIS, DANS LE GRAND EST, EN MARTINIQUE!

Les PLP exigent partout l'ouverture de parcours du CAP au Bac pro, du BTS au bachelor professionnel : c'est ainsi que l'École de République donnera à chaque jeune une véritable chance de s'intégrer à une société en évolution. L'augmentation en compétences a besoin des PLP, de l'enseignement professionnel, de moyens à la hauteur du pays. Nous ne voulons pas pour demain des salariés au rabais, sous payés et maltraités, dans un nouveau larbinat. Ils exigent de « disposer d'un état des lieux partagé sans strabisme idéologique : qui sont nos élèves, nos diplômes préparent ils de façon satisfaisante à l'emploi? Quels métiers pour demain? » C'est à dire un véritable diagnostic partagé pour une réforme ambitieuse.

Cette manifestation a été une belle démonstration de force qui prouve une fois de plus la détermination du SNETAA-FO, sa Fédération et sa Confédération, à défendre l'avenir de la voie pro-

fessionnelle!

Le Président de la République doit maintenant répondre!

Nous pouvons remporter cette bataille et obtenir du gouvernement qu'il arrête ses groupes de travail alors que les conclusions sont déjà annoncées par Carole Grandjean qui n'a de cesse de remettre en cause les PLP quand ils sont pourtant les derniers husards noirs de la République.

Pour un enseignement professionnel au sein de l'École de la République, pour les PLP écoutés, reconnus, respectés, pour une réforme ambitieuse pour les jeunes citoyens et travailleurs de demain, le SNETAA ne lâchera rien!



## Le PLFSS 2023 :

### POURSUITE DE LA DÉGRADATION ET DE LA PRIVATISATION DE LA SÉCU !

#### Qu'est-ce que la loi de financement de la Sécurité sociale ?

Lors de sa création, en 1945, la puissante vague qui a vu le mouvement ouvrier conquérir « sa » Sécu, a imposé que le budget de la sécurité sociale échappe complètement à l'État, et soit géré par les Conseils d'administration des caisses. L'État, lui, n'ayant pour rôle que de définir la politique sanitaire et non de gérer la Sécu.

Dès lors, les gouvernements n'auront de cesse que de revenir sur cette conquête. Un des principaux coups portés contre la sécu seront les ordonnances Juppé d'avril 1996.

À l'automne 1995, le Premier ministre d'alors, Alain JUPPE, publie un plan pour en finir avec la Sécurité sociale et en particulier les Régimes spéciaux. Il apparaît rapidement que ce plan a été corédigé avec Nicole NOTAT, secrétaire générale de la CFDT. Pendant des semaines en novembre-décembre 1995, grèves et manifestations de masse vont se succéder dans tout le pays. La grève est totale dans certains secteurs comme la SNCF.

Les grèves n'ayant pas atteint la même profondeur dans toutes les professions, les résultats sont différenciés. D'un côté, le Gouvernement ne parvient pas à liquider les Régimes spéciaux, qui constituent un obstacle au démantèlement du Régime général. Mais d'un autre côté, des coups très rudes sont portés à la Sécurité sociale par une série de lois et d'ordonnances publiées quelques mois plus tard entre janvier et avril 1996.

Dorénavant, le budget de la Sécurité sociale échappe à ses gestionnaires. Il est intégré dans une loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) votée chaque année par le Parlement.

En particulier, la LFSS détermine l'Objectif national des dépenses de l'Assurance maladie, l'Ondam. Cet Ondam est un objectif de dépenses à ne pas dépasser en matière de soins de ville et d'hospitalisation dispensés dans les établissements privés ou publics, mais aussi dans les centres médico-sociaux. C'est pour atteindre cet

objectif que l'État organise suppressions de lits, de postes et blocage des salaires.

Pour ce qui est de la gestion des caisses de sécurité sociale, les directeurs d'organismes et les Conseils d'Administration qui jusque-là avaient une relative autonomie en matière budgétaire, se voient donc dicter leur budget à travers de nouvelles procédures, les « Conventions d'objectif et de gestion » imposées par l'État. C'est donc désormais l'État qui encadre les budgets de fonctionnement des organismes.

#### Analyse du Projet de Loi de Financement de La Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2023

**Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) — qui a été adopté via l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution — est très loin de répondre aux besoins énormes révélés par la crise sanitaire liée au COVID.**

En effet, l'ONDAM 2023 s'établit à 244,1 milliards d'euros, ce qui est présenté par le Gouvernement comme une augmentation de 3,7 % par rapport à 2022. **En réalité, l'ONDAM 2023 est inférieur de 1,8 milliard à l'ONDAM 2022** qui s'élevait à 245,9 milliards d'euros.

Comment le Gouvernement peut-il prétendre qu'il augmente l'ONDAM de 3,4 %? Tout simplement parce que la comparaison exclut les dépenses 2022 liées à la pandémie de Covid.

Par ailleurs, **l'ONDAM 2023 s'avère nettement en retrait par rapport à l'évolution du coût de la vie**, qui s'établit déjà, en octobre, à plus de 6 %, d'autant plus qu'il n'intègre pas les dépenses nouvelles que sont les revalorisations de la fonction publique hospitalière. Nous allons vers une nouvelle année d'affaiblissement de notre système de santé.

**Le PLFSS prévoit une taxe imposée aux mutuelles de 150 millions d'euros en 2023 transférée au régime général** (le Sénat l'a portée à 300 millions d'Euros!). Le Gouvernement se sert à nouveau dans la poche des adhérents des mutuelles

et autres complémentaires. Après le pseudo « reste à charge zéro » (100 % santé), largement financé par les cotisations aux complémentaires santé (1,57 milliard d'euros de dépenses supplémentaires en 2021), il prend la responsabilité de renchérir encore ces cotisations et donc d'accentuer les inégalités face à l'accès aux soins.

Notons qu'il est proposé d'aligner la spécialité de médecine générale avec les autres spécialités et d'inciter à la **réalisation d'une 4<sup>e</sup> année d'internat au cours de laquelle les internes seraient affectés dans des déserts médicaux**. Cette mesure qui vise à gérer la pénurie du nombre de médecins ne s'accompagne pour autant pas d'une augmentation du nombre d'étudiants en médecine pour les années à venir. Pour rappel, actuellement, un peu plus de 8 500 étudiants sont formés, chaque année, pour un besoin identifié à 12 000, afin de seulement compenser les départs à la retraite.

**En ce qui concerne la prise en charge de la perte d'autonomie**, 3 000 embauches sont budgétisées au niveau des EHPAD soit à peine ½ poste par EHPAD et 4 000 places nouvelles de soins infirmiers à domicile alors même que la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) considère qu'il faudrait former 350 000 professionnels d'ici 2025 dont plus de 92 000 à créer et 200 000 à renouveler du fait notamment des départs en retraite.

Pour conclure, comme l'indique notre Confédération Force Ouvrière, **« l'intérêt dans ce PLFSS ne réside donc pas dans ce qui est écrit, mais dans ce qu'il ignore : quelles solutions pérennes pour l'accès aux soins, pour ceux qui en sont déjà éloignés et tous ceux qui pourraient l'être demain ? L'urgence est partout, tant en médecine de ville qu'à l'hôpital ainsi que dans le médico-social.**

**Ce PLFSS demeure donc dans la continuité des précédents, ignorant les véritables enjeux, mais poursuivant la transformation de notre modèle social — sa dégradation et sa privatisation, et FO ne peut que s'y opposer. »**

JJ N

# ACTUALITÉS

## La participation employeur à la mutuelle santé, une fausse bonne idée pour les fonctionnaires territoriaux ?

**D**ans certaines collectivités territoriales, il a déjà été annoncé aux agents la participation de l'employeur à la mutuelle santé et la protection sociale. Si la nouvelle est en général bien accueillie, elle est aussi souvent source de déception.

La réforme s'imposera obligatoirement au 1er janvier 2026 pour la complémentaire santé à toutes les collectivités territoriales et dès 2025 pour la protection sociale, afin de permettre aux agents d'être indemnisés en cas d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.

Deux formules sont possibles (voir le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et ses 4 arrêtés d'application publiés au Journal officiel du 10 novembre 2011) :

1. La convention de participation consistant à mettre en place un contrat collectif facultatif de protection santé à destination des agents territoriaux, pour une durée de 6 ans. ; le contrat étant propre à chaque collectivité territoriale.

2. La labellisation permettant à l'agent d'opter pour une couverture parmi un ensemble d'offres répondant aux critères de solidarité fixés par la réglementation et de recevoir une participation financière de sa collectivité.

Cette participation employeur à la mutuelle santé a été annoncée en septembre aux agents de la Ville de Saumur, réjouissant majoritairement les agents dans un premier temps et faisant beaucoup de déçus dans un second temps. La Ville de Saumur a opté pour la LABELLISATION et a pro-

posé une participation calculée suivant le revenu net imposable de chaque agent ramené au mois (divisé par 12). Ainsi les montants, calculés sur l'imposition, varient de 15 à 30 euros. Une bonne aubaine en ces temps où l'abondance a fui et où chacun reste sur sa faim. Alléchés par la perspective de voir tomber dans leur escarcelle 15, 22 ou 30 euros de plus chaque mois, les agents se sont tournés vers leur mutuelle pour demander un justificatif.

Il avait été annoncé par le Maire de Saumur qu'il fallait « juste » que la mutuelle soit labellisée, et que « ce n'était pas un problème, car presque toutes l'étaient » selon l'élu. Ce n'était pas exactement cela. Ce n'est pas la mutuelle qui doit être labellisée, mais le contrat. Or, si presque toutes les mutuelles proposent des contrats labellisés, tous les contrats proposés par les mutuelles ne sont pas labellisés.

Au fait, qu'est-ce que cela signifie? Pour qu'une mutuelle santé soit éligible au financement par l'employeur, elle doit porter un label qui est attribué pour 3 ans par l'Agence de contrôle prudentiel et de résolution (un organisme rattaché à la Banque de France). La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) publie une liste des contrats labellisés. Celle-ci est mise à jour régulièrement. Elle est consultable sur le site <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonction-publique-territoriale/protection-sociale-complementaire>

C'est là que le bât blesse. Certaines mutuelles en profitent en proposant des contrats « dits » labellisés qui sont souvent, pour des prestations identiques, plus chers que les autres.

Adieu veaux, vaches, cochons... La participation employeur ne vient parfois plus que combler l'augmentation due au titre du nouveau contrat. En effet, lorsque votre contrat labellisé vous coûte 1, 2, 10, 20 ou 30 euros de plus par mois, l'augmentation est alors financée par la participation employeur. Vous espérez économiser de l'argent et au final, c'est la mutuelle qui empoche la différence en faisant financer son augmentation du contrat par la collectivité! Cela s'appelle se faire rouler dans la farine... autant pour les collectivités que pour les agents.

Plutôt que cette faveur qui n'en est pas une, réclamons de vraies augmentations, pour nous, agents des collectivités : au niveau national, une augmentation de la valeur du point d'indice et au niveau local, une augmentation du régime indemnitaire, des primes ou des titres restaurant!

Chantal Chauvry

**Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, précise les garanties minimales au titre de la couverture prévoyante et définit les montants de référence permettant de déterminer la participation minimale obligatoire des employeurs au financement des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques santé et prévoyance.**

**Pour le risque santé, cette participation ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit 15 €.**

**L'obligation de participation financière en santé s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2026.**

**Pour le risque prévoyant, la participation ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit 7 €.**

**L'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2025.**

# ACTUALITÉS



## CONTRE UNE RÉFORME DES RETRAITES PRÉPARONS LA GRÈVE !

### Une retraite à 1100€ minimum ?

**OUI MAIS !!**

Pour avoir 1100€, il faudra avoir effectué une carrière complète, avoir travaillé à temps plein toute sa carrière pour partir sans décote !!!

**Personne n'y échappera. Tous perdants !**

Travailler plus longtemps pour gagner moins.

C'est ce que nous réserve le projet du gouvernement.

**Les femmes et les salariés précaires seront les plus touchés.**

**Pour eux, c'est la double peine !**

### Un déficit des caisses ?

**NON !**

L'état de notre système de retraite est loin d'être inquiétant.

**Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros.** Si le solde global du régime risque de se dégrader faiblement et de manière contrôlée après 2023, il reviendrait à l'équilibre après 2030\*.

*\*source rapport du Conseil d'Orientations des Retraites*

### Un vol organisé ?

**OUI !**

C'est sur l'excédent des caisses de retraite que lorgne le gouvernement Macron !

Il veut s'attaquer aux régimes spéciaux et casser un peu plus encore le statut de la fonction publique.

**Ne nous laissons pas diviser !**

La même année en 2021 le gouvernement a fait cadeau de 206 milliards d'€ de cotisations sociales et fiscales aux entreprises. Celles qui sont cotés au CAC 40 et qui ont distribué 80 milliards d'€ aux actionnaires soit plus de 20 fois la réserve de nos caisses de retraite !

**Qu'ils prennent l'argent là où il est !**

**Dans les poches des actionnaires !!**

### Ma retraite, c'est pour quand ?

**TOUJOURS PLUS TARD !**

**62,63,64,65 ans ?!!**

**Le gouvernement annonce vouloir repousser l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans**

Alors que la réforme Touraine produit toujours ses effets en matière d'augmentation de la durée de cotisations, le gouvernement envisage de la renforcer en rajoutant des trimestres à partir de la génération 1961 (voir le tableau ci-dessous)

Année de naissance	Age légal de départ
1961	62 ans et 4 mois
1962	62 ans et 8 mois
1963	63 ans
1964	63 ans et 4 mois
1965	63 ans et 8 mois
1966	64 ans
1967	64 ans et 4 mois
1968	64 ans et 8 mois
1969	65 ans

Pour ceux de la génération 1969 l'âge légal serait à 65 ans mais il faudrait avoir validé 170 trimestres de cotisations soit 42.5 annuités. Il faudrait donc avoir commencé à travailler avant 22 ans et avoir travaillé de manière continue pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein à 65 ans.

L'âge moyen d'entrée dans la vie active est aujourd'hui à 23 ans, combien de travailleurs ont la chance d'avoir une carrière linéaire, sans accident de la vie où avoir travaillé à temps partiel ? Pourquoi vouloir nous faire travailler plus longtemps alors que plus de 20 % des moins de 25 ans sont au chômage ?

Qui pourra travailler plus longtemps alors que 40 % de ceux qui partent aujourd'hui en retraite ne sont plus dans l'emploi, mais au chômage, en arrêt de travail, en invalidité.. ?

**POUR FO, ÇA SUFFIT !!**

**NON À L'AUGMENTATION DE LA DURÉE DE COTISATION**

Ne pas jeter sur la voie publique

### Nous pouvons faire reculer le gouvernement !

Il a reculé en 2019 face à notre mobilisation. L'expérience montre que ce n'est pas avec des journées de grève isolées que nous pouvons gagner. Seul le blocage de l'économie que redoute le gouvernement pourra le faire reculer et il ne tient qu'à nous d'organiser ce blocage.

**Sommes-nous prêts à perdre un, deux, trois, quatre, cinq... jours de salaire pour empêcher le hold-up de nos caisses de retraite et obtenir satisfaction sur les revendications ? C'est la question que nous devons nous poser.**

**Réunissons-nous et soyons prêts !**

**MACRON VEUT LA GUERRE, MACRON AURA LA GRÈVE !!**

# ACTUALITÉS

## Ville d'Angers la grève s'étend



**L**a grève des Agents de la Surveillance de la Voie Publique de la ville d'Angers débuté le 20 octobre dernier entraîne dans son sillage les agents du service parcs et jardin, qui l'ont rejoint à partir du 21 novembre. Entre absences de réponse de leurs directions respectives et du mépris des élus, la situation s'est tendue le 28 novembre dernier.

Devant le dédain du maire président M. Verchère qui par voie de presse repoussait aux calendes grecques l'ouverture des négociations, les agents n'ont eu d'autres choix que monté d'un cran le rapport de force. Ils ont décidé de déplacer leur rassemblement du 28 de la place de la Mairie vers les rails du Tram adjacents. La police nationale, sous ordre du préfet (grand démocrate qu'il est), plutôt que de pousser le maire à rencontrer les agents à décider d'utiliser des gaz lacrymogènes pour disperser le rassemblement.

Ce débordement inacceptable



des autorités a donné lieu à la lettre ouverte des organisations syndicales départementales que vous trouverez en page suivante.

Le soir même après avoir fait le mort pendant des jours le maire recevait une délégation.

Aux revendications des agents :

- Augmentation du régime indemnitaire
- Augmentation des effectifs
- Améliorations des conditions de travail



- Reconnaissance de la pénibilité
- Augmentation de la valeur des tickets restaurant

Le Maire répond qu'il ne prendra pas l'exemple de Tour.

Pour informations la ville de Tour, comprenant les problématiques de ces agents, a décidé de donner une prime exceptionnelle de 300 € à tous les agents et d'augmenter le régime indemnitaire de 80 à 120 € par mois.

Celui-ci propose d'éventuellement prendre en charge l'augmentation de la mutuelle de 12 € par mois et par agents et de rencontrer les syndicats après les élections professionnelles s'ils prennent leurs responsabilités.

Ils refusent de négocier dans le cadre de la grève, ils nient les difficultés des agents. Si dans un article de presse il indique comprendre les agents, car il en a été un, pourquoi les méprisez à ce point??

Le 03 Décembre l'intersyndicale a de nouveau exigé d'être reçue dans les plus brefs délais, en effet la veille les agents étaient plus de

250 pour demander une revalorisation de leur régime indemnitaire

Enfin, avant la trêve des confiseurs M. le maire président reçoit à sa demande une délégation le 15/12 pour envisagée une concertation, négociation ?!

D'ores et déjà, les agents territoriaux ont prévu d'organiser une AG à l'issue de la rencontre pour déterminer ensemble des suites du mouvement.

# ACTUALITÉS



## Lettre ouverte à Monsieur le Préfet

Angers, le 30 novembre 2022

Monsieur le Préfet,

Les organisations syndicales Cfdt, CFTC, CGT, FO, FSU et Solidaires tiennent à vous faire part de leur indignation quant au déroulement du rassemblement des personnels territoriaux de la ville d'Angers qui se tenait le 27 novembre 2022 sur le parvis de la mairie.

Tout d'abord, vous avez rejeté la déclaration de manifestation qui vous a été adressée au motif que la circulation du tram pourrait être entravée ! À quoi cela sert-il de vous adresser une déclaration de manifestation qui doit permettre aux services de l'état de garantir la sécurité des personnes en prenant les mesures qui s'imposent ?

Vous n'ignorez pas que les personnels viennent depuis quelques semaines manifester devant la mairie pour exiger du Maire une réponse à leurs revendications légitimes puisque nous avons déposé des déclarations de manifestation.

À ne pas répondre aux organisations syndicales, le Maire, M. Verchère a laissé la colère et l'exaspération monter parmi les agents. Les agents ne réclament rien de plus que de pouvoir vivre dignement avec leur rémunération. Il faut écouter leurs difficultés quotidiennes pour faire face à l'inflation, à l'augmentation du coût de la vie, de l'énergie.

Pour seule réponse, ce lundi 27/11/2022, vous avez ordonné que la manifestation soit disloquée en demandant aux forces de l'ordre de la disperser avec sommations et gaz lacrymogènes. Il s'agit d'une première pour une manifestation à caractère syndicale dans notre département. Et pourtant, il n'y a eu aucune provocation de la part des agents territoriaux, aucune montée de violence mais une volonté farouche d'obtenir satisfaction.

Nul besoin d'utiliser des gaz !

Nous dénonçons également les contrôles d'identité qui ont été réalisés.

Pour les organisations syndicales signataires de cette lettre, cette situation est inacceptable ! Elle témoigne d'une volonté de faire preuve d'autorité via l'usage de la force en lieu et place de la discussion. Ces pratiques risquent d'amener à l'escalade plus qu'à l'apaisement. Cela va à l'encontre des pratiques sur notre territoire.

Les organisations syndicales dénoncent toutes les mesures prises par le gouvernement qui portent atteinte aux droits et à la liberté syndicale. Nous n'accepterons jamais la remise en cause de la liberté de manifester et du droit de grève.

Recevez, Monsieur Le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Signataires : **Les organisations syndicales Cfdt, CFTC, CGT, FO, FSU et Solidaires**

# ACTUALITÉS



**D**epuis plusieurs mois et surtout depuis l'été 2023 les conditions de travail se dégradent aux capucins en lien avec un manque de personnel notamment aide-soignante et infirmière. L'été passe et les conditions ne s'améliorent pas. De plus, l'inflation se fait ressentir notamment lors des achats quotidiens tels que les produits alimentaires et le carburant.

Le SMIC augmente, mais pas les autres salaires les aides-soignantes se retrouvent à être payées en dessous du SMIC.

En parallèle la FEHAP souhaite faire une augmentation de 3 % seulement de la valeur du point.

Le syndicat FO a pris ses responsabilités et a organisé une AG afin à la fois d'expliquer l'inflation, de définir ce qu'est la smicardisation et de permettre aux salariés de s'exprimer

L'AG s'est tenue le 11/10/22, nous avons fait part aux salariés de l'absence de volonté de négociations de la direction lors des NAO.

Ils ont décidé de rédiger une motion dans laquelle ils exigeaient une augmentation des salaires

## Grève aux Capucins

et notamment de la valeur du point d'indice à 5 euros (augmentation de 12,5 %) c'est ce qui est demandé par FO à la FEHAP au niveau national. Cette motion se concluait par la volonté d'aller au bout de la revendication et d'user de tous les moyens pour obtenir satisfaction notamment par la grève s'il le fallait.

Cette motion a été signée par 220 salariés en seulement une semaine.

Lors d'une séance de NAO le 21/10/22 nous avons exigé cette augmentation de salaire avec la motion contre signée comme preuve de la détermination des salariés. La direction n'a rien voulu négocier et a transmis la motion à l'ARS.

Un mouvement de grève reconductible a donc été organisé le 8/11/22 avec 150 grévistes (nous sommes 400 salariés à ce jour, car 50 postes sont non pourvus). Une délégation rencontre les représentants de la direction avec comme revendication : augmentation de la valeur du point et 20 points d'indice pour tous. Même discours des représentants de la direction nous n'avons pas d'argent à donner

nous respectons strictement la convention collective.

Il est décidé de suspendre la grève pour la reprendre le lundi 14/11/22 sous forme d'un débrayage de deux heures. 93 grévistes sont présents la direction reste campée sur ses positions : elle ne dérogera pas de la convention collective.

L'AG de grève abouti à une décision de fin de grève à une courte majorité. La colère reste présente et les salariés qui voient leur condition de travail se dégrader et leur travail non rémunéré à sa juste valeur sont excédés. Les démissions se poursuivent

En parallèle de ces actions la presse a été prévenue. Une lettre destinée à la présidente de la FEHAP réaffirmant que les 3 % ne sont pas suffisants et que les négociations salariales doivent reprendre dès début 2023 est contre signée par les salariés.

Une nouvelle AG est prévue le mardi 13/12/22 afin de faire le point avec eux sur ces actions, et d'aborder avec eux les suites à donner et parler des combats à venir par rapport à la réforme des retraites.



# ACTUALITÉS

## Grève des conducteurs de la défense



Les conducteurs de la Base de Défense d'Angers-Le Mans-Saumur étaient en grève le 10 novembre dernier. Ils manifestaient ainsi leur colère sur l'absence depuis plus d'une année d'un règlement intérieur les concernant et rappelaient ainsi leurs revendications pour :

Obtenir un « qui fait quoi » explicite sur l'organisation de leur travail,  
 - Régler la problématique des doubles équipages, - Régler la problématique de la mixité Ouvriers/Fonctionnaires,  
 - Préciser le rôle et la latitude des régulateurs dans l'aménagement des missions et des horaires,  
 - Simplifier le circuit des EVR, états d'heures supplémentaires, au bon taux, permettant de garantir un paiement dans les deux mois...

Face à la menace de grève, le projet de note d'organisation spécifique pour les conducteurs, si longtemps attendu, a été remis dans l'urgence aux organisations syndicales lo-

cales le 04 novembre, pour une simple relecture avant validation. Les premiers éléments analysés ont malheureusement montré qu'aucun des points bloquants n'a été levé : Horaires « glissants » toujours inacceptables,

- Taux de nuit à 0,97 euro toujours inique et inadapté,
- Attentes passives diminuées de moitié pour les ouvriers, à l'opposé des pratiques du secteur privé Délais et traitement des EVR toujours en « mille-feuilles » sujet aux retards, erreurs... Les conducteurs parlent entre eux, dans tous les GSBdD. Ils ont constaté une application plus qu'hétérogène de l'application des textes les concernant, feuilles de paie à l'appui au besoin. En particulier sur les EVR appliqués, ce qu'a reconnu le CMG de Rennes lui-même!

Aujourd'hui, cette journée d'arrêt de travail a ému la Direction Centrale

du SCA puisque le GT Conducteurs a été réactivé précipitamment dans la foulée.

Les élus Force Ouvrière ont en parallèle rappelé au SCA Employeur (et ses GSBdD), lors du récent CTR du 17 novembre, qu'il subissait une situation dont il n'a pas la maîtrise, que la DRH-MD n'a jamais pris en compte les revendications sur ce dossier, qui va bien au-delà du MINARM et qui nécessite des discussions au niveau de la DGAFP.

L'Administration porte donc l'entière responsabilité de la situation de blocage actuelle à Angers. Force Ouvrière a demandé et obtenu que ce Groupe de Travail soit reporté après les élections professionnelles, dans une période plus sereine; les conducteurs de tous statuts méritent un maximum de considération et un travail de fond respectueux des enjeux de la part de leurs représentants. Les conclusions de ce GT devront être claires, y compris en matière de recrutement.

Force Ouvrière a fixé une ligne rouge : la flexibilité demandée doit être rémunérée à sa juste valeur (ce qui nécessite une actualisation des textes réglementaires).

À défaut, si l'administration souhaite imposer une flexibilité redoublée aux conducteurs avec de la disponibilité la nuit, les week-ends et missions inopinées,

Force Ouvrière demande qu'ils soient considérés en catégorie active..

## Elections CSE du Privé

Vous trouverez ci joint les résultats des camarades ayant eu des élections CSE récemment pour lesquels nous avons reçu les résultats. Bravo camarades !!

Entreprise	1er collège		2ème collège		Collège Unique	
Elivia le Lion d'Angers	161	64,65%	64	88,89%		
Chateaufort Cuir	13	81,25%				
CAF	103	45,17%	6	10,90%		
LSR					36	69,20%

# SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE Fonction Publique Hospitalière

## Maine-et-Loire. FO Santé progresse dans le département

Le syndicat Force Ouvrière santé sort renforcé des élections professionnelles qui se sont achevées le 8 décembre 2022 dans la fonction publique.

Le Courrier de l'Ouest  
Publié le 12/12/2022 à 18h27

Journal numérique

ÉCOUTER

LIRE PLUS TARD

PARTAGER

NEWSLETTER ANGERS



Au centre, Brigitte Molinès, secrétaire départementale de FO Santé. | ARCHIVES CO

Le syndicat Force Ouvrière santé sort renforcé des élections professionnelles qui se sont achevées le 8 décembre 2022 dans la fonction publique. FO Santé se félicite dans un communiqué d'être de nouveau la première organisation syndicale dans le département, après avoir présenté des listes dans 20 établissements du Maine-et-Loire.

FO obtient, selon sa secrétaire départementale Brigitte Molinès (au centre sur la photo), 11 sièges sur 15 au CHU d'Angers ; 6 sièges sur 12 au Césame ; progresse au sein de l'hôpital de Saumur et dans d'autres établissements.

Même la presse le dit, après être passé première organisation dans la santé du département en 2018, les camarades hospitaliers ont conservé et amélioré leurs résultats.

-À Saumur nos camarades passent 2ème organisation

- Au Césame, les camarades restent premiers avec 6 sièges au CSE

- Au CHU les camarades améliorent encore leur représentativité en passant à 63 % avec plus de 1000 voix d'avance sur le 2ème

syndicat.

Partout où nous avons déposé des listes, nous avons des élus!

Ces résultats sont le fruit du travail de terrains de nos camarades qui pendant le COVID n'ont pas confiné les revendications, se sont battus aux côtés des collègues sur une ligne revendicative.

FO a déposé des listes dans une vingtaine d'établissements et partout où nous n'améliorons pas nos résultats nous maintenons nos sièges.

Au niveau départemental FO fait plus de 700 voix de plus et améliore sa représentativité de plus de 15 %.

**Bravo Camarades!**

Vous trouverez à la page suivante une comparaison des résultats 2018 avec ceux dont l'UD avait connaissance au moment de la parution.

# SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Etablissements de plus de 50 agents (où FO est présent seulement)	inscrits	votants	exprimés	FO		CGT		CFDT		SUD		CFTC		Autres	
				510	31,0%	227	13,8%	364	22,2%	354	21,5%	188	11,4%	0	0,0%
CHU Angers 2018	5161	1661	1643	510	31,0%	227	13,8%	364	22,2%	354	21,5%	188	11,4%	0	0,0%
CHU Angers 2022	5706	2117	2089	1317	63,0%	157	7,5%	152	7,3%	260	12,4%	108	5,2%	95	4,5%
CESAME 2018	1256	615	603	307	50,9%	296	49,1%	0	0,0%	0	0,0%		0,0%		0,0%
CESAME 2022	1298	571	565	286	50,6%	279	49,4%		0,0%		0,0%		0,0%		0,0%
CH Saumur 2018	916	418	404	104	25,7%	32	7,9%	115	28,5%	153	37,9%				
CH Saumur 2022	925	322	300	89	29,7%	40	13,3%	78	26,0%	95	31,7%				
Hôpital local Baugé beaufort 2018	447	281	274	99	36,1%			175	63,9%						
Hôpital local Baugé beaufort 2022	471	208	204	74	36,3%			130	63,7%						
Res Val d'Oudon 2018	236	120	103	103	100,0%										
Res Val d'Oudon 2022	237	86	77	77	100,0%										
HL CHALONNES 2018	219	111	109	74	67,9%					35	32,1%				
HL CHALONNES 2022	238	105	102	102	100,0%						0,0%				
St Exupéry 2018	207	126	119	45	37,8%					74	62,2%				
St Exupéry 2022	228	96	95	30	31,6%					65	68,4%				
Ponts de cé 2018	113	89	87	43	49,4%			44	50,6%						
Ponts de cé 2022	120	79	79	36	45,6%			43	54,4%						
Les Ligériennes 2018	208	145	144	50	34,7%	40	27,8%	54	37,5%						
Les Ligériennes 2022	282	144	142	38	26,8%	34	23,9%	70	49,3%						
Maulévrier 2018	70	41	39	39	100,0%										
Maulévrier 2022	69	26	24	24	100,0%										
Trélazé 2018	66	30	29	29	100,0%										
Trélazé 2022	67	30	29	29	100,0%										
Feneu ECOUFLANT 2018	96	75	72	25	34,7%			47	65,3%						
Feneu ECOUFLANT 2022	103	76	72	27	37,5%			45	62,5%						
Seiches sur le loir 2018	97	54	50	50	100,0%										
Seiches sur le loir 2022	126	48	41	41	100,0%										
St Pierre Montlirmart 2018	53	42	37	37	100,0%										
St Pierre Montlirmart 2022	48	33	33	31	94%	1	3,0%							1	3,0%
Les chenes du bellay 2018	86	45	33	33	100,0%										
Les chenes du bellay 2022	84	36	34	34	100,0%										
<b>Etablissements de plus de 50 agents</b>	<b>inscrits</b>	<b>votants</b>	<b>exprimés</b>	<b>FO</b>		<b>CGT</b>		<b>CFDT</b>		<b>SUD</b>		<b>CFTC</b>		<b>Autres</b>	
Total tous établissements 2018	11085		5336	1680	31,48%	816	15,3%	1678	31,45%	886	16,6%	275	5,2%	1	0,0%
Total tous établissements 2022	13911		5275	2454	46,52%	567	10,7%	1099	20,83%	640	12,1%	188	3,6%	168	3,2%
Progression				774	15,04%	-249	-4,54%	-579	-10,61%	-246	-4,47%	-87	-1,59%	167	3,17%

# SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

## Fonction publique territoriale : FO maintient ses sièges et en gagne dans ses nouvelles implantations !

Les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale ont de nouveau été marquées par les profondes modifications imposées par la réforme territoriale.

Après les regroupements de communes en 2018, cette fois ce sont les instances qui ont été modifiées. Le Comité technique est devenu Comité Social Territorial dont une partie des attributions est fusionnée avec le CHSCT qui disparaît. Seules les administrations territoriales de plus de 200 agents pourront se doter, au sein des comités sociaux, d'une formation

spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSCT).

Les CAP sont vidés de leur substance. Elles n'interviennent plus que lorsque les décisions individuelles sont défavorables à l'agent, refus de titularisation, refus de formation, licenciement. Elles restent compétentes en matière disciplinaire. Les élus au CAP participent aussi aux instances médicales saisies pour des accidents du travail, les maladies professionnelles et invalidités.

À Mur- Erigné nous obtenons les 3 sièges du CST.

À Saumur et Saumur Agglo, nous faisons un score de 100 % en CST.

À Angers pendant une grève des ASVP du service parc et jardin les camarades font 65 voies de plus et conforte leur 3ème place.

Au CDG après un mandat marqué par des fusions de communes, la perte de 156 électeurs potentiels, nos camarades ont déposé une liste complète et maintiennent leur siège.

Vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif des résultats que nous possédons au moment du tirage de ce numéro

Collectivité	Votants	Inscrits	Suffrages exprimés	Participation	Blancs et nuls	FO	CFDT	CFTC	CGT	SUD SOLIDAIRES	UNSA	PROGRESSION %						
ANGERS/CCAS 2014	1 517	3766	1558	41,37%	41	288	18,49%	531	34,08%	156	10,01%	360	23,11%	182	11,68%	0	0,00%	
ANGERS LOIRE MÉTROPOLE 2014	422	787	426	54,13%	4	132	30,99%	168	39,44%	0	0,00%	122	28,64%	0	0,00%	0	0	
Total des 2 en 2014	1 939	4 553	1 984	43,58%	45	420	21,17%	699	35,23%	156	7,86%	482	24,29%	182	9,17%	0	0	
Ville d'Angers-CCAS -Angers Loire Métropole 2018	1 677	4221	1722	40,80%	45	398	23,11%	532	30,89%	159	9,23%	448	26,02%	140	8,13%	0	0	
Ville d'Angers-CCAS -Angers Loire Métropole 2022	1859	4384	1795	40,94%	64	463	25,79%	750	41,78%	108	6,02%	474	26,41%	0	0,00%	0	2,68	
ANGERS LOIRE HABITAT 2014					0													
ANGERS LOIRE HABITAT 2018	163	237	180	75,95%	17	49	27,22%	114	63,33%	0		0		0		0		
/																		
CENTRE DE GESTION 49 2014	1 659	4624	1714	37,07%	55	243	14,18%	621	36,23%	400	23,34%	395	23,05%	0		0		
CENTRE DE GESTION 49 2018	864	2508	891	35,53%	0	123	13,80%	340	38,16%	263	29,52%	0	0,00%	138	15,49%	0		
CENTRE DE GESTION 49 2022	789	2352	748	31,80%	41	93	12,43%	315	42,11%	154	20,59%	186	24,87%				-1,37	
Conseil Départemental (Général) 2014	1 559	2925	1624	55,52%	65	334	20,57%	723	44,52%	0		389	23,95%	0		113	6,96%	
Conseil Départemental (Général) 2018	1 368	2910	1414	48,59%	46	372	26,31%	567	40,10%	0		331	23,41%	0		98	6,93%	
Conseil Départemental (Général) 2022	995	2937	955	33,87%	40	259	27,12%	338	35,39%	0		305	31,94%	0		53	0,81	
ECOULANT 2014	44	63	48	76,19%	4	44	91,67%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ECOULANT 2018	43	63	47	74,60%	4	43	91,49%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ECOULANT 2018	43	68	37	54,41%	6	37	100,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8,51	
MONTREUIL-JUIGNE 2014	81	114	97	85,09%	16	0	0,00%	0	0	81	83,51%	0	0	0	0	0	0	
MONTREUIL-JUIGNE 2018	79	110	91	82,73%	12	79	86,81%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
MONTREUIL-JUIGNE 2022	88	126	86	68,25%	2	86	100,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13,19	
SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU 2014	154	191	159	83,25%	5	24	15,09%	62	38,99%	0		68	42,77%	0	0	0	0	
SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU 2018	127	172	132	76,74%	5	28	21,21%	42	31,82%	0		57	43,18%	0	0	0	0	
SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU 2022	98	165	84	50,91%	14	20	23,81%	0	0	64	76,19%	0	0	0	0	0	2,60	
SAUMUR 2014	287	532	300	56,39%	13	167	55,67%	0	0	120	40,00%	0	0	0	0	0	0	
SAUMUR 2018	237	512	245	47,85%	8	111	45,31%	0	0	126	51,43%	0	0	0	0	0	0	
SAUMUR 2022	183	525	166	31,62%	17	166	100,00%										54,69	
SAUMUR AGGLO 2022	183	277	111	40,07%	12	99	89,19%	0	0	0	%	0	0	0	0	0	LISTE NOUVELLE	
VERRIERES EN ANJOU 2022	77	133	69	51,88%	8	69	100,00%										LISTE NOUVELLE	
MURS-ERIGNE 2014	68	86	70	81,40%	2	38	54,29%	30	42,86%	0	0	0	0	0	0	0	0	
MURS-ERIGNE 2018	65	67	67	100,00%	2	43	64,18%	22	32,84%	0	0	0	0	0	0	0	0	
MURS-ERIGNE 2022	55	82	52	63,41%		40	76,92%	12	23,08%	0	0	0	0	0	0	0	12,74	
Loire Authion 2014																		
Nouvelles Collectivités LOIRE AUTHION 2018	134	229	140	61,14%	6	41	29,29%	43	30,71%	0	0	50	35,71%	0	0	0	0	
Loire Authion 2022	159	249	153	61,45%	4	80	52,29%	73	47,71%	0	0	0	0	0	0	0	23,00	
Ombree en Anjou 2017	85	106	86	81,13%	1	55	63,95%	30	34,88%									
Ombree en Anjou 2018	72	110	75	68,18%	3	53	70,67%	19	25,33%	0	0	0	0	0	0	0	0	
/																		
Mauge sur Loire 2016	176	273	180	65,93%	4	51	28,33%	125	69,44%									
Mauges sur Loire 2018	144	252	151	59,92%	7	32	21,19%	105	69,54%	0	0	0	0	0	0	0	0	
Mauges sur Loire 2022	141	310	124	40,00%		31	25,00%	93	75,00%	0	0	0	0	0	0	0	3,81	

# SPÉCIAL ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

## Fonction publique de l'État

**P**our la quatrième élection consécutive depuis 2010, Force Ouvrière conserve sa première place et même l'améliore de +1,5 points (18,6%) par rapport à 2018.

Le choix renouvelé des électeurs de placer FO en tête des suffrages est avant tout le choix de pouvoir s'appuyer sur un syndicat libre et indépendant qui porte des revendications claires dans le seul intérêt des agents.

À titre d'exemple, notre opposition totale à la réforme des retraites proposée par Emmanuel Macron avec le recul de l'âge de départ à 65 ans. Ou encore nos revendications en matière de salaire et d'amélioration des carrières s'appuyant sur le statut général des fonctionnaires en opposition avec l'individualisation et la contractualisation des rémunérations voulue par le Gouvernement.

### Police

Nos camarades du SGP-Unité Police FO réalisent un score remarquable face à une coalition de 11 organisations syndicales. Il se classe deuxième à 1 % et 7 voix de cette coalition.

Notons qu'au niveau national Unité SGP Police FO se classe deuxième derrière un bloc de 13 syndicats.

Inscrits	667	
Votants	84,85%	
FO	243	44,34%
CFDT		
-Alternative Police	55	10,04%
-SCSI		
AlliancePN		
-UNSA Police		
-SNIPAT		
-Synergie Officiers		
-UATS		
-SCPN	250	45,62%
-SNPPS		
-SICP		
-UDO		
-SPPN		
-UNSA FASMI		

### Protection judiciaire de la jeunesse

FO Justice PJJ a réalisé un score exceptionnel, parmi les enseignements, nous obtenons 2 sièges à la CAP corps sociaux éducatifs, 1 siège à la CAP des cadres, 2 sièges au CSA central de la PJJ et 5 sièges au CSA ministériel.

Au niveau Territorial pour le CSA Maine-et-Loire/Sarthe/Mayenne

Total 6 sièges : FO 3 sièges (38,67 %)

### Personnels civils de la défense

Les élections au comité technique de la Base de Défense Angers-Le Mans-Saumur voient FO perd un peu plus de 5 points de représentativité. Le vote électronique mis en place à fait chuter la participation de presque 10 %.

Inscrits	938	
Votants	61,19%	
CFDT	248	46,97%
CGT	150	28,41%
FO	130	24,62%

### Finances publiques

Nos camarades des finances publiques consolident leur seconde place dans le département.

Inscrits	860	
Votants	650	
FO	218	33,54%
Solidaires	242	37,23%
CGT	70	10,77%
CFDT	83	12,77%
CFTC	37	5,69%

FO est la seule organisation syndicale à progresser significativement dans le département en augmentant leur représentativité de plus de 4 %.

### Éducation nationale

À l'échelle nationale, en progressant de voix, Force Ouvrière conforte sa troisième place après la FSU et l'UNSA et sa première place d'organisation confédérée.

Au CSA Académique FO reste la troisième organisation de l'académie, juste derrière l'UNSA et la FSU qui perd des voix.

FSU : 4 sièges/UNSA : 2 sièges/FO : 1 siège/SUD : 1 siège/CGT : 1 siège

À la CAPD du Maine et Loire, FO conserve sa troisième place et ses deux élus derrière le SNUipp et l'UNSA.

SNUipp : 6 sièges/UNSA : 2 sièges/

FO : 2 sièges

A la CCP des AESH de l'Académie de

Nantes :

FO progresse en nombre de voix et aura un siège pour défendre les AESH.

Au niveau de l'Université d'Angers FO perd un siège au CSA et maintient ses sièges dans les CAP ou nous étions présents.

À cette étape l'a DSDEN n'a pas encore fourni les résultats définitifs départementaux nous vous les transmettrons dans un prochain numéro

### Personnels des préfectures

Avec 56.46 % des voix, nos camarades de la préfecture maintiennent

Inscrits	256	
Votants	63,67%	
FO	83	56,46%
CFDT	64	43,54%

leur première place :

### La Poste

Nos camarades postiers se positionnent à la 3ème place au niveau national, ils progressent de 0.6 %. Au niveau local aussi bien au comité technique du courrier [en particulier les facteurs] que dans celui du réseau [les agents sans les agences postales] nos camarades se positionnent à la 3ème place

### Autres implantations

Nous n'avons pas connaissance des résultats détaillés des autres implantations FO du département. Nous les publierons dans les prochains numéros du Combat Social.

